DERNIÈRES ANNÉES

DU RÈGNE ET DE LA VIE

DE LOUIS XVI

PAR FRANÇOIS HUE,

L'UN DES OFFICIERS DE LA CHAMBRE DU ROI, APPELÉ PAR CE PRINCE, APRÈS LA JOURNÉE DU 10 AOUT, A L'HONNEUR DE RESTER AUPRÈS DE LUI ET DE LA FAMILLE ROYALE.

NOUVELLE ÉDITION

À PARTIR DE LA TROISIÈME ÉDITION DE 1860, revue sur les papiers laissés par l'auteur;

PRÉCÉDÉE

D'UNE NOTICE SUR M. HUE, PAR M. RENÉ DU MENIL DE MARICOURT, SON PETIT-GENDRE,

EΤ

D'UN AVANT-PROPOS PAR M. H. DE L'ÉPINOIS.

Je meurs innocent, et je pardonne. (*Dernières paroles* du ROI.)

Éditions Saint-Remi – 2010 –

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. FRANÇOIS HUE.

Le croirais cependant calomnier les sentiments de la nation, si je ne recommandais ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et Hue, que leur véritable attachement pour moi avait portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. »

Ces mots tracés par le Roi martyr dans son immortel testament résument toute la vie de M. François Hue et toute sa gloire. Ce fut un serviteur attaché à son maître, et fidèle jusqu'à la mort.

Un moment difficile fait souvent surgir les grands hommes, mais de tous les héroïsmes, le plus pénible, le plus glorieux et le plus méconnu, c'est l'Héroïsme de tous les jours.

Ce fut celui de M. Hue. Dans son ouvrage, s'effaçant toujours devant les personnages plus élevés dont il nous retrace la touchante histoire, il parle peu de lui-même et du rôle qu'il a joué auprès d'eux, de la part qu'il a prise à leurs souffrances. On peut juger l'historien, mais nous voudrions, à l'aide de quelques documents épars, faire connaître ce qu'était l'homme.

Les événements se succèdent vite dans notre pays, et les intérêts d'aujourd'hui font oublier le terrible intérêt attaché aux sanglantes secousses d'hier : les passions, sans se calmer, changent d'objet, et les pensées changent de courant ; en effet, le temps se mesure plus par la succession des faits que par celle des heures : aussi l'histoire dégage-t-elle plus vite son jugement libre et impartial.

Évoquer du fond de la tombe presque contemporaine de M. Hue les souvenirs de sa vie, c'est maintenant écrire une page d'histoire, qui aura toujours un intérêt d'actualité, car la fidélité et l'honneur sont des vertus de tous les temps et de tous les partis.

M. François Hue est né à Fontainebleau le 18 novembre 1777; son père, Jules-Nicolas Hue, était greffier en chef de la maîtrise et capitainerie royale de Fontainebleau. Cette charge paraît avoir été héréditaire dans la famille, car nous voyons un Jean Hue la posséder en 1670.

L'aïeul de François Hue, père de Jules-Nicolas, en fut revêtu le 1^{er} décembre 1745.

A la mort de Jules-Nicolas, qui eut lieu en 1763, tandis que son fils François était encore en bas âge, cette charge fut adjugée au sieur Pierre-Rosalie Rondeau, qui en remplit les fonctions jusqu'en 1783, époque à laquelle l'office de greffier des chasses fut octroyé à François Hue, déjà greffier en chef de la maîtrise de Fontainebleau.

Jusqu'alors, au milieu des orages politiques qui s'amoncelaient à l'horizon, la jeunesse de François Hue s'était écoulée calme et heureuse.

Sa mère, Madeleine Jauvin, femme du plus haut mérite et de la plus grande piété, était restée veuve fort jeune avec quatre enfants, dont François était l'aîné. Elle sut vaincre les difficultés de la situation, et inculquer à ses enfants, par cette éducation forte et persévérante dont les mères trouvent le secret dans leur cœur, les principes d'invariable loyauté qui ont fait de M. Hue le fidèle serviteur de Louis XVI. Il avait pour compagnon de ses jeux d'enfance son frère Jean-Baptiste, plus jeune que lui de deux ans, et deux sœurs qui se marièrent à Paris.

Jean-Baptiste Hue, entré chez les chanoines réguliers de l'ordre de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs, le 1^{er} juin 1781, y fit profession le 9 juin 1782, et devint secrétaire général et professeur. Après le rétablissement du culte, il fut successivement chanoine honoraire de Meaux et du chapitre royal de Saint-Denis, puis aumônier du roi Louis XVIII.

François Hue épousa le 28 août 1781 Victoire-Madeleine-Henriette Hutin, une autre femme forte et dévouée qui partagea ses malheurs, et soutint son courage à travers toutes les vicissitudes de son existence. C'est à elle qu'il a fait la touchante dédicace de son ouvrage en 1795, en lui disant : « Sois à jamais le

modèle des épouses ; mon amie, tu liras ces récits des malheurs de la famille la plus auguste et la plus infortunée : tu les répéteras à cet enfant, gage de notre union... Tu embraseras son cœur de ce fidèle amour que j'eus pour ceux que je servais. Il partagera nos sentiments, il les transmettra tant qu'une génération naîtra de nous, et si jamais il a un maître tel que fut le mien, dis-lui qu'alors il se souvienne de son père. » De telles paroles ne font-elles pas l'éloge de celui qui les prononce et de celle à qui elles sont adressées ?

Ce fils dont parle François Hue devait lui rappeler un cruel souvenir, celui du premier malheur qui le frappa à l'entrée de la vie. Son premier enfant lui avait été enlevé subitement à l'âge de deux ans. Nous trouvons dans une lettre particulière le témoignage de la digne et profonde résignation avec laquelle Monsieur et Madame Hue supportèrent ce chagrin. Un brevet du 21 janvier 1787, signé par le maréchal duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre, octroya au sieur François Hue la charge d'huissier de la chambre du Roi, vacante par la démission du sieur Pigrais. François Hue prêta le serment requis. Le secret de sa conduite politique et privée se trouve là. C'est à partir de ce jour que se forma le lien indissoluble qui l'attacha au Roi et à sa famille, car il ne voulut jamais faillir à sa parole.

Peu de temps après, il fut nommé par Louis XVI, qui le choisit sur la bonne opinion qu'il avait de lui, premier valet de chambre du Dauphin, depuis Louis XVII.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler en quoi consistaient ces fonctions. Les titulaires des charges de valet de chambre et d'huissier de la chambre du Roi jouissaient du titre d'écuyer, de celui d'officier de la chambre, et de toutes les prérogatives, privilèges, exemptions et prééminences de la noblesse. Un édit de Henri IV, daté du mois d'octobre 1594, contient ces mots : « Que les valets de chambre et huissiers puissent et leur soit loisible se qualifier de titre d'écuyer tant pour le passé que pour l'avenir, lequel titre, en tant que besoin il en serait, nous avons fait et créé pour en jouir par eux chacun, avec tous les droits, honneurs, autorités, privilèges, exemptions, prérogatives et prééminences,

eux et leurs enfants, en tous lieux et honorables assemblées, tant en jugement que partout ailleurs. »

Un édit de Louis XIII, donné à Fontainebleau au mois de mai 1611, confirma les lettres patentes de 1594. Louis XIV, par un édit donné à Paris en mars 1653, ordonne « que les valets de chambre servant tous les ans près de notre personne qui décéderont revêtus desdites charges ou les auront exercées pendant vingt ans, fassent souche de noblesse et en jouissent ensemble leurs veuves et enfants nés et à naître en loyal mariage, mâles et femelles et leurs descendants, et se puissent qualifier du titre d'écuyer pendant le temps de leur service, quoiqu'ils n'aient acquis les vingt ans à la charge; qu'ils vivront noblement et qu'ils ne feront aucun acte dérogeant à leurs fonctions, les conservant au surplus en tous les autres privilèges, prééminences et exemptions, et autres droits qui leur appartiennent à cause des charges. »

Enfin, un arrêt du conseil d'État, en date du 15 mai 1778, confirma aux valets de chambre le titre d'écuyer et de toutes les prérogatives de la noblesse. Ce peu de mots suffit pour exclure du titre de valet de chambre du Roi toute idée de servilité.

Nous ne savons de M. Hue, depuis son entrée au service de la famille royale, que ce qu'il nous en dit lui-même. Mais pour que la famille royale le distinguât au milieu du nombreux personnel qui escortait la cour, ne fallait-il pas qu'il eût ces vertus sympathiques à tous et qui révèlent la richesse du cœur?

C'est dans les Mémoires de M. Hue, c'est dans le témoignage de tous les contemporains de cette triste époque, qu'il faut lire les marques d'intérêt prodiguées au serviteur fidèle.

Au 20 juin, c'est à M. Hue que la Reine, en se rendant auprès du Roi, jette ce cri si éloquent dans le cœur d'une mère : « Sauvez mon fils! » Au lendemain du 10 août, Louis XVI, apercevant M. Hue, lui dit avec émotion en lui serrant la main : « J'ai du moins la consolation de vous voir sauvé de ce massacre! »

De telles paroles, dans un tel moment, ne devaient-elles pas raviver au cœur du serviteur l'attachement passionné qu'il portait à son maître ? Aussi, bien qu'ayant largement payé son tribut au sentiment du devoir, celui de la reconnaissance et de l'affection lui fit-il accepter avec bonheur la dure captivité du Temple. Dans cet étroit horizon, toutes ces existences, courbées sous le fatal niveau du malheur, se rapprochèrent, et bientôt le Roi éleva le serviteur au rang de confident et d'ami.

Une fois, réveillé par le bruit qu'avait fait un municipal dans sa visite nocturne, Louis XVI conçut des inquiétudes. Dès la pointe du jour, pieds nus et en chemise, il entr'ouvrit doucement la porte de communication. Hue s'éveilla. La vue du Roi, l'état dans lequel il se trouvait, le saisirent: « Sire! dit-il avec émotion, Votre Majesté veut-elle quelque chose? — Non, mais cette nuit il s'est fait du mouvement dans votre chambre; j'ai craint qu'on ne vous eût enlevé: je voulais voir si vous étiez encore près de moi. » Touchante sollicitude!

Un jour, le Roi eut les oreilles frappées des invectives dont était accablé son généreux serviteur. Le soir, en se couchant, et déjà couvert par ses rideaux (seul moment où il pouvait prononcer une parole sans qu'elle fût écoutée par le commissaire de garde) : « Vous avez eu beaucoup à souffrir aujourd'hui! Eh bien! pour l'amour de moi, continuez de supporter tout; ne répliquez rien! »

La résignation que recommandait l'âme chrétienne du maître était dans le cœur dévoué du serviteur; ce fut sans doute dans ce contact incessant avec un Roi qu'auraient sanctifié ses vertus, s'il ne l'avait été par ses malheurs, que François Hue acquit cette modération et cette générosité que l'on trouve dans ses Mémoires, où, malgré le souvenir des plus cruels froissements, il évite généralement de parler des hommes qui en furent les auteurs. Mais il cite avec plaisir les traits d'honneur, de dévouement et de générosité qui consolent les rois dans l'adversité. On sent que lui aussi ne connaît d'autre devoir que de souffrir et mourir pour son Roi. On lit avec bonheur le récit de ces nobles actions, qui reposent l'âme affligée et comme brisée par le souvenir de tant de crimes!

Une autre fois, également à l'heure du coucher, comme M. Hue attachait au lit du Roi une épingle noire dont il avait fait en la recourbant une sorte de porte-montre, le Roi lui glissa dans la main un papier roulé. « Voilà de mes cheveux, lui dit-il, c'est le seul présent que je puisse vous faire dans ce moment! »

Est-il nécessaire d'ajouter que ce précieux héritage transmis à la famille de M. Hue y est conservé avec la plus grande vénération?

Arrêté le 2 septembre, puis rendu à la liberté, il cherche à correspondre avec la famille royale et à la distraire de ses douleurs. Arrêté de nouveau, il commence dans sa prison à jeter l'ébauche de son ouvrage. Son fils André, alors âgé de huit ou neuf ans, avait su par sa gentillesse captiver l'affection des geôliers ; il sut aussi tromper leur vigilance en cachant sous sa cravate les feuillets écrits par son père, qu'il apportait à sa mère. Ces feuillets furent confiés à des amis, qui les firent plus tard parvenir en Angleterre. Nous trouvons à la date du 3 juillet 1796 une lettre de M. d'Auerweck, où il dit que s'étant chargé du manuscrit de M. Hue, il le remet à M. le comte de Damas pour le faire parvenir à l'auteur.

Lorsque après trois ans de captivité la fille de Louis XVI fut enfin relâchée, elle désigna M. Hue parmi les personnes qui devaient l'accompagner hors du territoire français, et il reçut à cet effet un passeport de M. Benezech, ministre de l'intérieur, qui employa tous les moyens possibles pour réparer par ses prévenances vis-à-vis du dernier enfant du Roi les crimes de son pays. M. Hue ne put cependant rejoindre la princesse qu'à Huningue, où il arriva quelques heures après elle, et il l'accompagna jusqu'à Vienne. Depuis il resta constamment attaché à Louis XVIII. Son devoir l'obligeait à quitter la France; la famille proscrite devenait sa seule patrie, et il porta sur la terre étrangère cette fidélité qu'il avait montrée dans le cachot. C'est la foi simple et naturelle d'un homme qui, sans restriction, se sent appartenir au malheur, et passe par un légitime héritage du Roi martyr au Roi exilé, comme un débris de leur fortune! Il en fut récompensé par les marques d'estime, d'attachement et de confiance que lui prodiguèrent les divers membres de la famille royale. Louis XVIII lui écrivait de Vérone, le 29 septembre 1795 :

« Je suis fort satisfait, Monsieur, du zèle avec lequel vous m'avez servi, et je serais fort aise, si cela est possible, que vous restiez attaché à ma nièce. En tout état de cause, je n'oublierai jamais que votre courageuse fidélité vous a valu de la part de mon frère l'honneur d'être nommé dans son testament. Soyez sûr, Monsieur, de tous mes sentiments pour vous.

» Signé Louis.»

Et le 9 janvier 1796 :

« J'ai appris avec plaisir, Monsieur, que vous avez accompagné ma nièce; cette récompense était due à votre fidélité. Voici une lettre que je veux qui soit rendue en mains propres à ma nièce, et sans que personne autre qu'elle en soit informée. Je m'en rapporte sur cela à votre zèle et à votre intelligence. Elle vous donnera deux lettres sans adresse: vous les remettrez au duc de Grammont. Souvenez-vous que le secret le plus absolu est de nécessité indispensable, et comptez, Monsieur, sur tous mes sentiments pour vous.

» Signé Louis. »

M. Hue fut nommé commissaire général de la maison du Roi par un bon entièrement écrit de la main de Louis XVIII. Le voici :

« Voulant donner à M. Hue une preuve de ma satisfaction de sa fidélité pour le feu roi mon frère, et de l'attachement qu'il a témoigné pour Madame Thérèse, ma nièce, je lui donne la place de commissaire général de ma maison. Le duc de Villequier lui en expédiera le certificat, ainsi que je l'ai autorisé le 1^{er} octobre 1796 à en expédier pour toutes les personnes de ma maison.

» Signé Louis. »

Voici une autre lettre de 1804 :

« En vous appelant aujourd'huy près de moi, mon cher Hue, j'éprouve un véritable plaisir, mais il n'est pas sans quelque regret : je connais vos forces, je scais qu'elles répondent mal à ce courage qui, dans un horrible moment, vous a mérité la plus noble récompense pour un véritable Français : je crains donc que votre

santé ne souffre du voyage que vous allez faire; mais vous m'êtes nécessaire, et je me flatte qu'à l'ordinaire le moral chez vous soutiendra le physique. Vous n'avez pas besoin d'exemple, autrement je vous dirais: Voiez auprès de moi. Rendez-vous donc sans délai à Mittau. Je me réfère pour le détail aux ordres que je vous fais passer aujourd'hui. Adieu, mon cher Hue.

» Signé Louis. »

Cependant fatigué, comme le dit M. Hue dans sa réponse au Roi, des contrariétés presque inévitables dans la place qu'il occupait, sa santé déjà ébranlée par les affreuses scènes qu'il avait traversées, il se sentait fort malade ; il n'en continua pas moins à remplir son devoir avec un zèle et une exactitude dont nous retrouvons de nombreuses attestations. Il fut chargé par le Roi d'une mission à Hambourg, et il reçut la plus grande marque de confiance lorsque Louis XVIII le chargea d'une partie des négociations relatives au mariage de sa nièce avec le duc d'Angoulême.

L'ouvrage de M. Hue, imprimé à Londres en 1806, y fut accueilli de la manière la plus favorable, et les journaux de l'époque consacrèrent plusieurs articles à son examen. M. Hue reçut aussi de diverses Cours étrangères les lettres les plus flatteuses, et les plus honorables marques de bienveillance.

Mais sa position l'exposait à d'incessants déboires. Malgré les réclamations de son frère Jean-Baptiste Hue, qui prouva que François Hue n'était sorti de France que sur l'ordre du Directoire pour accompagner Marie-Thérèse, il fut toujours maintenu sur la liste des émigrés et accusé de s'être fait l'agent de la correspondance des princes exilés. D'autre part, l'entourage de Louis XVIII lui reprochait d'avoir conservé en France des intelligences avec ses ennemis ; ceci donna lieu à une explication qui fait trop l'éloge de M. Hue et celui du Roi pour que nous la passions sous silence. Fatigué des injustes soupçons qui pesaient sur son honneur, M. Hue alla un jour montrer au Roi des lettres reçues de France : elles étaient de la femme du premier Consul, qui fut depuis l'impératrice Joséphine ; des liens d'amitié

l'unissaient depuis longtemps à la famille Hue. Après avoir pris connaissance de ces lettres, le Roi dit à M. Hue : « Quand on a de tels amis, on les garde ! — Et les lettres ?— On les reçoit et on y répond ! »

Rentré en France après la Restauration, M. Hue, toujours attaché au service du Roi, fut nommé premier valet de chambre du Roi, trésorier général de sa maison, et enfin créé baron, distinction qu'il accueillit avec sa modestie ordinaire.

Son ouvrage, réédité en 1814, puis en 1816, produisit un véritable enthousiasme. Il reçut à ce sujet plusieurs lettres de personnages distingués par leur talent ou leur position. En 1815, lors des Cent-Jours, chargé d'escorter les diamants de la Couronne hors de France, son courage et son sang-froid lui permirent de mener à bien cette difficile entreprise.

Louis XVIII acquitta le vœu de son frère et la dette de la France. Sa confiance et son estime pour M. Hue offrirent à ce dernier la plus belle récompense. Dépositaire du trésor particulier du Souverain, c'était par ses plains que passaient les bienfaits qui venaient chaque jour consoler des pertes anciennes ou de récentes infortunes.

Enfin, après une maladie pendant laquelle la famille royale lui prodigua les plus vifs témoignages de sympathie, il mourut en répétant : « Tous mes vœux sont accomplis. J'ai vu mon Roi rétabli sur le trône de ses pères, et ma cendre ne reposera pas en terre étrangère! » Par un rapprochement fatal et consolant à la fois, ce fut le 21 janvier 1819, après le service pour Louis XVI, qu'eut lieu à Saint-Germain l'Auxerrois celui de son fidèle serviteur.

Il a passé sur la terre en faisant le bien, et son nom vivra dans tous les cœurs qui savent apprécier la vertu, l'honneur et le dévouement!

RENÉ DE MARICOURT.

AVANT-PROPOS

DE LA PREMIÈRE ÉDITION.1

Sorti, en 1794, des prisons dans lesquelles j'ai été mis avant et depuis la mort de Louis XVI, j'exécutai le projet que j'avais formé d'élever à la mémoire de cet infortuné monarque un monument de mon éternelle reconnaissance. Sans consulter mes forces, et n'écoutant que mon cœur profondément touché du témoignage honorable dont le meilleur des maîtres avait si grandement récompensé mes trop faibles services,² je me livrai au sentiment dont mon âme était remplie.

Lorsque j'entrepris de rassembler tant de tristes souvenirs, la France, couverte de ruines, fumait encore du sang des victimes immolées à la fureur des partis. Une fermentation sourde, des

-

¹ C'est en 1806 qu'une des premières éditions de cet ouvrage a été publié en Angleterre, et c'est à ce temps que le lecteur doit le plus généralement se reporter. Alors il eût été impossible et surtout il eût été dangereux de l'introduire en France; on a même lieu de croire que le peu d'exemplaires qu'on a essayé d'y faire pénétrer n'a pas échappé à la surveillance de la police, qui, sans doute, aura craint de les y voir circuler. Mais le retour du Roi n'ayant pu que favoriser la publication de l'ouvrage, on s'est empressé de le faire paraître. Les seuls changements qu'on se soit permis en le réimprimant n'ont consisté qu'en de légères corrections et des additions peu nombreuses. Il en est de même de cette édition nouvelle, dont on a rendu le format plus portatif et plus commode, et dans laquelle on a fait encore quelques corrections. L'auteur a cru aussi prévenir le désir du public en ajoutant à son ouvrage la lettre, en forme de testament, de la Reine MARIE-ANTOINETTE, à Madame ÉLISABETH DE FRANCE. Quant aux divers renseignements qui ont été adressés à l'auteur, et relatifs soit à des faits qu'il n'a pas rapportés, soit à de plus amples détails sur ceux qu'il a cités, il n'a pu en faire usage qu'avec circonspection : outre qu'il se serait trop écarté du but principal de l'ouvrage, il ne devait rien avancer que d'après sa propre certitude.

² « Je croirais calomnier cependant les sentiments de la nation, si je ne » recommandais ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et Hue, que leur » véritable attachement pour moi avaient portés à s'enfermer avec moi dans ce » triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. » (Testament de » Louis XVI, du 25 décembre 1792.)

secousses fréquentes, annonçaient de nouveaux bouleversements : ce fut donc au bruit des armes, au son du tocsin, que je traçai les premières lignes de ce récit. Combien de fois l'apparition subite d'inquisiteurs soudoyés pour épier les sentiments secrets, pour interroger les pensées, m'a forcé de détruire mon ouvrage! Enfin je le terminai, mais en me réservant de lui donner plus de développement, lorsque cela me serait possible. Ma famille, à qui je laissai mon manuscrit en partant pour l'Allemagne, le remit à un étranger qui partait pour l'Angleterre, d'où il me fut renvoyé à Vienne, en 1796. Depuis cette époque, la preuve que j'ai acquise de l'abus qui a été fait de la confiance avec laquelle j'ai communiqué ce manuscrit à une personne, ainsi que moi, sortie de France, a été le principal motif qui en a retardé la publication ; mais j'ose espérer que cette circonstance n'atténuera point l'intérêt que la nature de cet ouvrage doit inspirer.

Ce n'est pas l'histoire de la révolution française que je prétends donner au public; cette tâche appartient à l'écrivain d'un autre siècle, qui n'aura ni les intérêts ni cet esprit de parti dont un auteur contemporain est quelquefois animé; mais il est utile, pour éclairer le jugement de la postérité, que chacun, suivant la position dans laquelle il s'est trouvé, écrive ce qu'il a vu et rapporte ce qu'il a entendu. J'acquitte donc une dette et je soulage mon cœur en révélant les scènes déchirantes dont souvent je fus le témoin. Je dois aussi publier les sentiments dont mon auguste maître me

¹ Quelques mois après la remise de ce manuscrit, je le reçus avec la lettre suivante:

[«] Londres, ce 3 juillet 1796.

[»] Il y a déjà plus de trois mois, Monsieur, qu'en retournant de France en » Angleterre, je me suis chargé avec plaisir du manuscrit de vos Mémoires ; j'ai » cherché en vain une occasion sûre pour vous les faire parvenir; mais je » profite de la première que je peux regarder comme telle. Incertain sur votre » véritable séjour, je vous expédie ce paquet, dont M. le comte Charles de » Damas veut bien avoir la bonté de se charger. Je désire qu'il vous parvienne » bientôt.

[»] J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

rendit quelquefois le dépositaire, mon but dans cet écrit étant de mettre ses vertus en opposition avec les crimes de ses ennemis.

Louis XVI, ce prince vertueux, qui tenait d'une longue suite d'ancêtres le droit de régner sur la France, passa rapidement du trône à l'échafaud. La Reine, Madame Élisabeth, expirèrent sous le couteau fatal. Louis XVII mourut dans les fers. Madame, sœur de l'enfant-roi, échappa seule à la rage des factieux. La révolution détruisit tout; un déluge de crimes et de calamités inonda la France! Les vols, les incendies, les pillages, l'envahissement des propriétés, les assassinats, les proscriptions, les emprisonnements, les supplices, se multiplièrent de toutes parts. Au dehors, le fer ennemi moissonnait les Français; au dedans, l'anarchie les dévorait.

Cette nation, si longtemps le modèle des autres peuples et l'objet de leur envie; cette nation, dont alors une partie fut coupable, et dont l'autre fut plongée dans la consternation et l'effroi, se courba tout entière sous le joug des plus vils tyrans. L'excès des maux lui avait-il donc ravi jusqu'à la faculté de les sentir? Tandis que, pour motiver contre les Rois l'accusation d'un despotisme supposé, on allait chercher à des époques reculées l'exemple de quelques abus du pouvoir, la tyrannie la plus barbare dont aient jamais fait mention les annales des hommes étendit impunément ses ravages d'un bout de la France à l'autre. Aveuglée ou corrompue, une multitude frénétique voulut du sang; toujours du sang; et elle s'enivra du sang le plus pur. Des cris féroces, des chants de cannibales, des hymnes de mort, retentirent de toutes parts en l'honneur de la liberté. Dieu! quelle liberté¹!

Dans le cours de cet ouvrage, je me bornerai à la narration des faits qui se sont passés sous mes yeux, ou dont la notoriété publique a consacré l'authenticité. Si quelquefois je me permets des réflexions relatives aux circonstances de la révolution, à la

¹ « La liberté ne peut être l'apanage des hommes livrés à leurs passions, qui leur » forgent continuellement des fers. Ceux qui ont pris le dessus en France ont » été sur eux-mêmes les exécuteurs de ce jugement terrible et sans appel. » (Burke, Lettre du 19 janvier 1791.)

famille royale et à certains personnages, la nature de ce récit et les affections de mon âme les auront commandées. Quelques détails me seront personnels ; leur liaison avec les faits dont je dois parler exigeait qu'en traçant le tableau des malheurs de Louis XVI, j'indiquasse les persécutions atroces auxquelles le dévouement pour sa personne et pour son auguste famille exposa ses fidèles serviteurs.

Une partie de cet ouvrage offrira des faits qui étaient épars dans les journaux et dans quelques écrits du temps ; j'ai dû, en les réunissant avec ordre et en les resserrant dans un même cadre, les faire servir d'introduction à d'autres faits et à des anecdotes que j'ai cru important de révéler à l'histoire. Il entrait dans mon plan de montrer combien le système révolutionnaire avait trompé l'attente des Français ; je voulais prouver qu'on n'avait détruit les droits sacrés de la couronne et ceux des premiers ordres de l'État que pour renverser plus facilement la monarchie et pour usurper le pouvoir suprême. Il fallait donc, pour atteindre le but que je me proposais, rappeler les événements les plus importants qui appartenaient aux premières époques de la révolution. Cependant, plus le lecteur avancera, plus il trouvera de particularités et de détails qui lui étaient peu connus. En un mot, cet ouvrage sera le récit fidèle de faits la plupart si diversement racontés, qu'ils ont dû laisser au public de grandes incertitudes sur la position plus ou moins difficile dans laquelle se trouva le monarque dont je vais retracer les malheurs et les vertus.

DERNIÈRES ANNÉES

DU RÈGNE ET DE LA VIE

DE

LOUIS XVI.

es événements désastreux qui déchirèrent la France pendant les dernières années du règne et de la vie de Louis XVI s'annoncèrent dès l'année 1786.

En 1787 et 1788, deux convocations de Notables du royaume eurent lieu. Ces Notables étaient les Princes du sang, des archevêques et évêques, des ducs et pairs, des maréchaux de France, des gouverneurs et commandants de province, des chefs de Cour souveraine, des magistrats, membres du conseil d'État, enfin des maires des principales villes du royaume.

Les deux assemblées s'occupèrent, l'une, des plans de réformes proposées dans plusieurs branches de l'administration des finances; l'autre, du mode de convocation des États généraux. Mais, dans l'une et l'autre de ces assemblées, le ministère avait moins désiré l'avis des Notables que leur assentiment. Les délibérations qu'ils prirent, la plupart contraires à ses vues secrètes, ne furent point adoptées. L'opinion publique, trop caressée par la Cour depuis le nouveau règne, se monta de plus en plus à la résistance : le pouvoir royal s'affaiblissait de jour en jour.

M. de Calonne, ministre d'État et contrôleur général des finances, avait provoqué ce renouvellement d'assemblées politiques délibérantes. Cédant à la nécessité de réparer l'épuisement du trésor royal, contrarié par les Cours souveraines dans l'établissement de ses projets sur les finances, il s'était flatté, trop légèrement peut-être, de vaincre par l'appui des Notables

cette opiniâtre résistance : mais leur assemblée fut elle-même l'écueil où vinrent échouer les projets du ministre.

M. de Calonne se retira du ministère au mois d'avril 1787. Il eut pour successeur M. de Fourqueux, qui, au mois de mai suivant, fut remplacé par l'archevêque de Toulouse.1 Le titre de principal ministre donnait à ce dernier la direction de toutes les affaires. L'opinion publique, qui l'avait désigné comme le seul homme capable de mettre au jour un plan d'administration sage et restaurateur, avait déterminé sa nomination : mais les espérances qu'elle avait fait naître s'évanouirent dès son début au ministère. Son opération presque unique fut le renvoi des Notables, et la création d'une Cour plénière, composition bizarre et sans exemple jusqu'à nos jours. Par la formation de cette cour, dont la plupart des membres furent choisis dans la grand'chambre du parlement de Paris, l'archevêque avait cru gagner cette compagnie : il ne fit que l'aliéner davantage. Cette création nouvelle demeura sans effet. Le Roi fut contraint, au mois d'août 1788, d'éloigner du ministère M. de Brienne.

Déçu dans son espoir, le public reporta ses regards sur M. Necker.² Le principal ministre conseilla lui-même ce rappel. Il aurait voulu ne lui confier que sous sa direction suprême le ministère des finances: mais l'orgueil de M. Necker, qui ne souffrait point d'égal, ne pouvait accepter un maître; convaincu que la nécessité lui rendrait l'autorité sans partage, il refusa toute

¹ M. de Loménie de Brienne. Il fut depuis archevêque de Sens, ensuite cardinal sous le nom de Loménie.

On jugera facilement que quelques-unes des notes n'ont été insérées qu'en faveur des étrangers, cet ouvrage n'ayant pas été d'abord publié en France, et pouvant encore avoir cours hors du royaume.

² En 1776, M. Necker avait été nommé directeur du trésor royal. Il fit imprimer le compte rendu au Roi des recettes et dépenses de l'État; et, quelque temps après sa première retraite, il publia son ouvrage sur l'administration des finances. Cet ouvrage fut loin d'avoir l'approbation générale. M. Necker marchait à grands pas vers la place de principal ministre, lorsque, ses menées donnant de l'ombrage, le Roi, au mois de mai 1781, lui fit demander sa démission.

proposition. En effet, il fut rappelé, et fut investi d'une autorité absolue.

Le calcul de M. Necker ne l'avait pas trompé: une lettre de la Reine, conçue dans les termes les plus honorables, lui apprit que le Roi le plaçait de nouveau à la tête de ses finances. Son ambition alors ne connut plus de bornes. L'empressement de la Reine à vouloir, en lui annonçant elle-même son rappel, s'en donner le mérite auprès de ce ministre, l'accueil qu'elle lui fit à son arrivée à Versailles, celui qu'il reçut des princes frères du Roi, l'applaudissement unanime de la cour, de la capitale et des provinces, tout concourait à favoriser ses espérances.

Né à Genève, la plus turbulente des républiques, M. Necker, caissier dans la maison de banque de M. Thellusson, puis son associé, et banquier lui-même, avait acquis de bonne heure, par son habileté dans le maniement de l'argent, une fortune brillante. Quelques écrits, entre autres le panégyrique de Colbert, vantés par une foule de prôneurs, lui valurent la réputation de talents supérieurs en finances, et même en administration. Le comte de Maurepas, livré, sans le savoir, au parti que M. Necker avait eu l'art de s'attacher, crut ne pouvoir mieux faire que de le mettre à la tête de l'administration des finances. M. Necker était calviniste : son entrée dans le ministère exigeait de la circonspection : M. de Maurepas ne l'y fit paraître que sous le titre de directeur du trésor royal. Il devait être subordonné à M. Taboureau, conseiller d'État estimé, que le Roi avait nommé contrôleur général des finances ; mais bientôt le directeur du trésor royal trouva le moyen de secouer une dépendance qui le blessait. Des dégoûts adroitement ménagés amenèrent la retraite de M. Taboureau : M. Necker fut nommé ministre des finances, et chargé seul de leur administration.

A ce moment doit être reportée l'annonce de ce déficit devenu la cause de notre ruine et le prétexte de la création d'emprunts viagers. Ils se multiplièrent au point que leurs intérêts s'élevèrent, en peu d'années, à la somme d'environ cent millions de livres.

Le Roi, qui n'aimait pas la personne de M. Necker, ne fit, en le rappelant au ministère, que céder à la force des circonstances,

sans changer de sentiments pour lui. M. Necker le savait : de là ce plan qu'on lui attribue d'avoir voulu conduire les choses au point de se faire constituer le ministre de la nation par la nation elle-même ; de là ses intrigues pour diviser, et, s'il était possible, désorganiser, détruire les ordres du clergé et de la noblesse, et préparer la destruction des parlements ; de là cette constante application à faire usage de tous les moyens pour énerver le pouvoir royal, fomenter les prétentions du tiers état, captiver sa faveur, se rendre enfin, par l'ascendant de l'opinion publique et la volonté positive de la nation, assez fort pour n'avoir plus rien à craindre des orages de la cour, et pour modifier à son gré le gouvernement.

A cette époque, un cri général s'élevait de toutes les parties du royaume pour obtenir la convocation des États généraux, comme l'unique remède capable de sauver l'État. Des princes du sang, le clergé de France, les pays d'états, le parlement de Paris, toutes les cours souveraines les avaient demandés. Louis XVI avait donné sa parole royale de les convoquer dans le cours de l'année 1792.

M. Necker brusqua la convocation des États généraux, qu'il eût été peut-être salutaire de différer : il la fit indiquer pour le commencement de l'année 1789. Les Notables, appelés de nouveau, furent consultés sur la composition de ces États et sur la manière d'y délibérer : ils furent d'avis que le nombre des députés de chacun des trois ordres serait égal. Le seul bureau de Monsieur pensa que le tiers état devait avoir autant de députés que les deux autres ordres réunis ; et quant à la manière d'opiner, ce bureau fut d'avis qu'il fallait en laisser le choix aux États généraux rassemblés. Ce qu'on peut dire sur l'opinion du doublement du tiers état, c'est qu'elle fut celle de *véritables* patriotes, d'âmes nobles et intègres. On vit dans ce bureau Monsieur, MM. l'archevêque de Narbonne, le duc de Mortemart, le comte de Montboissier, etc.

On a entendu dire au Roi (Louis XVIII), et je le tiens d'une autorité grave : « Les lois n'ont rien prononcé sur cette importante » question. Les lettres de convocation ont toujours sur ce point » gardé le silence. Si ma raison me condamne, mon cœur » m'absout. »

L'avis de la majorité des bureaux, conforme à ce qui s'était pratiqué aux États généraux de Tours, d'Orléans, de Moulins, de Blois et de Paris, fut combattu par le ministre des finances dans le rapport qu'il fit au conseil, où fut prise la décision publiée sous le titre de Résultat du conseil d'État du roi, tenu à Versailles le 27 décembre 1788:

- « Le Roi ayant entendu le rapport qui a été fait dans son » conseil par le ministre de ses finances, relativement à la » convocation prochaine des États généraux, Sa Majesté en a » adopté les principes et les vues, et elle a ordonné ce qui suit :
- 1. » Que les députés aux prochains États généraux seront au » moins au nombre de mille ;
- 2. » Que ce nombre sera formé, autant qu'il sera possible, en » raison composée de la population et des contributions de » chaque bailliage ;
- 3. » Que le nombre des députés du tiers état sera égal à celui » des deux autres ordres réunis, et que cette proportion sera » établie par les lettres de convocation;
- 4. » Que les décisions préliminaires serviront de base aux » travaux nécessaires pour préparer sans délai les lettres de » convocation, ainsi que les autres dispositions qui doivent les » accompagner ;
- 5. » Que le rapport fait à Sa Majesté sera imprimé à la suite du » présent résultat.¹ »

La décision du Roi valut à M. Necker la plus grande popularité. Dans la capitale, dans les provinces, il eut des partisans nombreux, même des enthousiastes. Le peuple le considéra comme un ami, comme un patron qui venait le protéger : il en fit son idole.

Parmi les motifs qui dirigèrent ce ministre dans ses projets d'innovations, on a mis au premier rang son désir d'abattre les grands corps de l'État. Il haïssait le clergé, corps trop puissant, disait-il, dont la forme de contribution et d'administration particulière contrariait le régime général. Il redoutait les cours

-

¹ Voyez dans les journaux du temps la teneur de cette pièce, et de celles que je rapporterai sommairement.

souveraines, qui, par leurs réclamations et leur influence, pouvaient arrêter sa marche.

Laissons là ces motifs. Mais que de remords ont dû tourmenter son âme! Poursuivi nuit et jour par l'image sanglante du monarque dont, innocemment peut-être, il a provoqué les malheurs, par les mânes courroucés d'un million de Français, par l'indignation de son siècle qui le condamne, par le jugement de la postérité qui flétrira sa mémoire, il a dû trouver son supplice dans sa conscience même, qu'il ne cessait d'invoquer.

Pour obtenir aussi promptement du Roi une assemblée des États généraux, et lui faire adopter la forme inconstitutionnelle qui fut prescrite, il suffisait de lui faire envisager cette convocation comme un moyen d'opérer le bien de ses peuples. Déjà, dans l'espoir de les secourir, ce monarque avait porté dans les dépenses de sa maison une économie sévère, réformé ses deux compagnies de mousquetaires, celles de ses gendarmes de la garde, des chevau-légers, des grenadiers à cheval, les compagnies d'ordonnance de la gendarmerie, et plusieurs escadrons de gardes du corps.

Si, pour asservir les Français, Louis XVI avait eu les projets que la calomnie lui prêta, n'aurait-il pas augmenté plutôt qu'affaibli sa maison militaire? Aurait-il consenti à la réforme de ces corps d'élite destinés à sa garde, aussi peu capables de se laisser corrompre que de l'abandonner? S'il eût été si jaloux de conserver ses jouissances personnelles, aurait-il, quand il suffisait de réformer quelques abus, ordonné autant de suppressions dans sa maison domestique? Mais Louis XVI, qui sacrifia tout au bonheur de ses peuples, ne fit qu'une multitude d'ingrats.

La déclaration du Roi portant convocation des États généraux pour le 27 avril 1789 fixait à Versailles le lieu des séances. Dès le mois de janvier, en vertu de lettres du roi, le tiers état des villes, bourgs et villages du royaume, avait été convoqué, par arrondissement, en assemblées primaires. Là fut rédigé le cahier des plaintes, doléances et demandes de chaque commune. Ensuite

-

¹ On ne fut pas tenu, pour être éligible à l'assemblée des États généraux, de justifier d'une propriété quelconque.

TABLE DES MATIÈRES.

AVANT-PROPOS	5
Notice biographique sur M. François Hue	41
Avant-propos de la première édition	
Convocation des notables dans les années 1787 et 1788	
Années	
1788. Décision publiée sous le titre de Résultat du Conseil d'État du	
Roi, tenu à Versailles le 27 décembre, concernant le mode de	
convocation des États généraux	
Assemblées primaires.	
1789. Ouverture des États généraux. 5 mai	
Le tiers état se constitue en assemblée nationale, 17 juin	
L'abbé Sieyès ; son portrait	67
Protestation de la noblesse contre les prétentions du tiers	
état	68
Serment prêté au Jeu de paume de Versailles par la partie	
factieuse des États généraux, 20 juin	
Séance royale, 23 juin	
Le comte de Mirabeau ; son portrait	
Chapelier; son portrait	80
Réunion des ordres du clergé et de la noblesse à celui du	
tiers état, 27 juin	83
L'assemblée nationale demande au Roi l'éloignement des	
troupes que Sa Majesté avait fait venir à Versailles pour y	
maintenir l'ordre ; renvoi de ces troupes	85
Renvoi et départ de M. Necker. Mouvements populaires à	
Paris et à Versailles, 11 juillet.	
Journée du 14 juillet. Prise de la Bastille.	89
Le Roi se rend à l'assemblée des États généraux ; son	
discours	91
Départ de messeigneurs conte d'Artois, duc d'Angoulême,	
duc de Berry, de monseigneur le prince de Condé et de	
quelques grands du royaume.	
1789. Départ du Roi pour Paris. 17 juillet.	
M. Bailly, élu provisoirement Maire de Paris ; son portrait	
Le comte de Lally-Tollendal ; son portrait	
Retour de M. Necker à Versailles	105
Nuit du 4 août. Analyse des décrets rendus dans cette	
séance.	107

Question du <i>veto</i> royal agité dans l'assemblée nationale	112
Repas donné par les gardes du corps du Roi à des officiers	
de troupes de ligne et de la milice nationale de Versailles,	
le 1 ^{er} octobre	114
Journées des 5 et 6 octobre	115
Le comte d'Estaing ; son portrait	118
M. Mounier; son portrait	125
Le marquis de la Fayette ; son portrait	126
Départ du Roi et de la famille royale pour Paris	135
L'Assemblée nationale tient sa première séance à Paris dans	
la grande salle de l'Archevêché, 19 octobre	138
Le duc d'Orléans part pour l'Angleterre	
Camus dénonce à l'Assemblée un livre de dépenses secrètes,	
appelé le Livre rouge. Portrait de ce député	140
L'Assemblée nationale harangue le Roi et la Reine par	
l'organe de M. Fréteau, son président. Portrait de ce	
députédéputé	144
L'Assemblée nationale crée un papier-monnaie qu'elle	
nomme Assignat	147
1790. séance du 4 février.	149
Discours de Louis XVI à Madame Royale le jour où cette	
jeune princesse fit sa première communion.	152
Le duc d'Orléans partit pour l'Angleterre, revient à Paris ; sa	
comparution à l'Assemblée nationale, 11 juillet	153
Première fédération du 14 juillet.	
M. Necker quitte pour la dernière fois le ministère, 4	
septembre	159
Décret qui ordonne à tout fonctionnaire ecclésiastique de	
prêter serment à la constitution civile du clergé, 27	
novembre	160
1791. Mesdames Adélaïde et Victoire de France, tantes du Roi,	
partent pour Rome le 19 février ; leur arrestation à Arnay-	
le-Duc. Mouvements dans Paris.	161
Journée du 28 février, qualifié de Journée des Chevaliers du	
poignard	
Mort du comte de Mirabeau, 2 avril.	165
Le Roi et la famille royale veulent partir pour Saint-Cloud,	
château à deux lieues de Paris, la garde nationale les arrête	
dans le palais des Tuileries. Suites de cette journée, 18	
avril	166
Départ du Roi et de la famille royale pour Montmédy, 21	
juin ; leur arrestation à Varennes, leur retour à Paris	171
1791. Monsieur, frère du Roi, et Madame, partis de Paris le même	
iour, arrivent en pays étranger	172

Société des Jacobins ; Sa formation	182
Pétition présentée à l'Assemblée nationale à l'effet de ne	
plus reconnaître Louis XVI pour Roi	183
Brissot de Warville ; son portrait	183
Mouvements dans Paris. La loi martiale est proclamée. Le	
sang coule au Champ de Mars, 17 juillet	
Présentation au Roi de l'acte constitutionnel, 4 septembre	186
Le Roi se rend à l'Assemblée nationale, il accepte la	
constitution.	
Thouret; son portrait	188
L'assemblée législative remplace l'Assemblée constituante ;	
elle ouvre sa session ; le Roi s'y rend, 7 octobre	190
Rassemblement à Coblentz et Worms d'un parti royaliste;	
convention de Pilnitz.	
1792. Gustave III, Roi de Suède, meurt assassiné.	198
Le Roi déclare la guerre à François II, alors Roi de Bohême	400
et de Hongrie, 20 avril	199
Le Roi nomme gouverneur de Monsieur Le Dauphin le	100
chevalier de Fleurieu, ex-ministre de la marine.	
Dénonciation d'un prétendu comité autrichien.	200
Le Roi organise sa garde constitutionnelle, 16 mars; licenciement de cette garde, 30 mai	202
Le Roi met son <i>veto</i> à deux décrets, l'un concernant la	202
déportation de prêtres insermentés, l'autre pour la	
formation d'un camp de 20,000 hommes sous les murs de	
Paris	205
Pétion, député aux États généraux, ensuite Maire de Paris ;	203
son portrait	207
Journée du 20 juin	
Le département informe sur les excès commis le 20 juin	
Le duc de la Rochefoucauld, président du département de	
Paris; son portrait.	220
Le marquis de la Fayette, commandant en chef l'armée	
campée sous Maubeuge, arrive à Paris ; sa comparution à	
l'Assemblée. Il fait d'inutiles efforts pour détruire la	
société des Jacobins, et retourne à son camp	220
Arrivée à Paris des députés Bretons et Marseillais pour la	
fédération du 14 juillet.	222
Marat ; son portrait	223
Danton; son portrait	
Fédération du 14 juillet	225
M. d'Espremenil est assailli par le peuple dans le jardin des	
Tuileries et couvert de blessures	227

1792. Nouveaux mouvements dans Paris; on demande la	
déchéance du Roi. L'Assemblée accueille les pétitionnaires.	
Elle ajourne au 9 août la question de la déchéance	231
Manifeste de M. le Duc régnant de Brunswick	
Journées des 8, 9 et 10 août.	
M. Mandat; son portrait	
Le Roi et la famille royale sont conduits prisonniers au	
Temple. Quelques détails sur leur captivité	263
Journées des 2 et 3 septembre. Massacre dans les prisons.	
Mon premier emprisonnement	290
Massacre à Versailles des prisonniers amenés d'Orléans à	
Paris, 9 septembre	297
Troisième Assemblée, dite Convention nationale. Sa session	
commence le 21 septembre ; le même jour, un décret	
abolit la royauté en France et constitue la France en	
république	302
Robespierre; son portrait	
Armoire trouvée dans l'appartement du Roi aux Tuileries ;	
elle est dénoncée par le ministre Roland, qui la qualifie	
d'armoire de fer	305
Roland; son portrait	
1793. Procès du Roi. Sa condamnation. Derniers entretiens du	
Roi avec M. de Malesherbes. Sa mort, 21 janvier	307
Ma correspondance au Temple avec la Reine et Madame	
Élisabeth	337
Louis XVII est séparé de la Reine et livré à un commissaire	
du Temple nommé Simon. Traitements horribles que ce	
municipal fait éprouver au jeune Roi.	339
La Reine est conduite de la tour du Temple à la prison de la	
Conciergerie	341
Un officier décoré de la croix de Saint-Louis pénètre dans la	
prison de la Reine. Il offre à Sa Majesté de la faire évader	343
Des officiers municipaux projettent de faire évader la	
famille royale prisonnière au Temple	344
Mon second emprisonnement, 13 octobre	
La Reine est mise en jugement et condamnée. Sa mort, 16	
octobre	350
Le duc d'Orléans est mis en jugement et condamné à mort.	
Il porte sa tête sur l'échafaud, 6 novembre	352
1794. Madame Élisabeth de France est enlevée de la tour du	
Temple, conduite à la Conciergerie, interrogée et	
condamnée. Meurt le 10 mai	353
Mort de Robespierre et de plusieurs complices de sa	
tyrannie, 9 thermidor (27 juillet)	352
tyramine, / thermidor (2/ juliet)	

1795. Louis XVII meurt dans la tour du Temple, 8 juin	355
Un mot sur les prisons sous le règne de Robespierre	
Madame Royale reçoit dans la tour du Temple une lettre de	
S. M. Louis XVIII. La jeune princesse y répond	360
Une lettre du chevalier de Charette m'est remise pour	
Madame Royale et lui est communiquée	360
Madame recouvre sa liberté. Sa sortie du Temple, 19	
décembre. Son arrivée à Vienne en Autriche. Son départ	
pour Mittau, et son mariage	361
Testament de Louis XVI	366
Lettre en forme de testament de la reine Marie-Antoinette	371
Allocution de N. S. P. le pape Pie VI, dans le Consistoire du 17	
juin 1793, sur la mort du roi de France.	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	374